

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la **0615^e** séance
tenue le **20 janvier 2020** à **14 heures**
à la salle Roger-Guillemain (M-415) du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études : Mme Louise Béliveau ; le vice-recteur aux ressources humaines et à la planification : M. Jean Charest, le vice-recteur aux finances et aux infrastructures : M. Éric Filteau ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation : Mme Marie-Josée Hébert ; le vice-recteur aux relations avec les diplômés, partenariats et philanthropie : M. Raymond Lalande ; les doyens : M. Christian Blanchette, Mme Hélène Boisjoly, M. Frédéric Bouchard, Mme Francine Ducharme, M. Shahrokh Esfandiari, Mme Nathalie Fernando, M. Raphaël Fischler, Mme France Houle, Mme Lyne Lalonde, Mme Pascale Lefrançois ; le doyen intérimaire de l'École de santé publique : M. Pierre Fournier ; le directeur de l'École d'optométrie : M. Christian Casanova ; la directrice générale de la Direction générale des bibliothèques : Mme Stéphanie Gagnon ; les représentants du corps professoral : M. Dominic Arsenault, Mme Marie-Josée Aubin, M. Alexandre Beaupré-Lavallée, M. Francis Beaudry, M. Jacques Bélair, Mme Chantal Bémour, Mme Nathalie Bureau, M. François Champagne, M. François Courchesne, M. Maximilien Debia, M. David Décary-Hétu, Mme Josée Dubois, M. Arnaud Duhoux, M. Dominic Forest, M. Carl Gagnon, M. Robert Kasisi, M. Yan Kestens, Mme Audrey Laplante, Mme Hélène Lebel, M. Jonathan Ledoux, M. Tony Leroux, M. Paul Lespérance, M. Jun Li, M. Roger Lippé, M. Francisco A. Loiola, M. Jean-François Masson, M. Stéphane Molotchnikoff, M. Alain Moreau, Mme Josette Noël, Mme Tiiu Poldma, Mme Phaedra Royle, M. Yvan Saint-Aubin, Mme Lyse Turgeon, Mme Elvire Vaucher, M. Jesús Vázquez-Abad ; les représentants du personnel enseignant : M. Pierre-David Desjardins, Mme Françoise Guay, M. Frédéric Kantorowski, M. Philippe Lévesque-Groleau, Mme Lise Marien, Mme France Nolin, Mme Gyslaine Samson Saulnier ; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Pierre Baptiste ; les représentants des étudiants : M. Charles Bélanger, Mme Sandrine Desforges, M. Jonathan Desroches, Mme Alexandra Gariépy, M. Samuel Poitras, Mme Andréanne St-Gelais, M. Denis Sylvain ; un membre indépendant : M. Pierre Simonet ; les représentants du personnel : M. Nicolas Ghanty, Mme Amélie Glaude, Mme France Lebel, M. Jean-Martin Riopel ; les représentants des cadres et professionnels : Mme Geneviève Bouchard, Mme France Filion ; Mme Isabelle Shumanski ; les observateurs : M. Christopher Bégin, M. Alain Charbonneau, Mme Julie Lambert, Mme Sophie Langlois, M. Jean Renaud, Mme Andrée-Anne Roy, Mme Annie Sabourin, M. Samir Saul, Mme Ann Valérie Timothée, Mme Hélène Véronneau, Mme Catherine Villemer.

ABSENTS : les directeurs des écoles affiliées : M. Federico Pasin, M. Philippe A. Tanguy ; les représentants du corps professoral : M. Gérard Boismenu, M. Philippe Comtois, Mme Thora Martina Herrmann, M. Daniel Lamontagne, M. Jean Piché, Mme Vardit Ravitsky, M. Hugo Soudeyns ; les représentants du personnel enseignant : M. François Le Borgne, M. David Lewis, M. Michaël Séguin ; une représentante des étudiants : Mme Jessica Bérard ; les observateurs : Mme Marie-Claude Binette, Mme Agnieszka Dobrzynska, Mme Isabelle Dufour, Mme Michèle Glemaud, Mme Anne-Marie Labrecque, M. Daniel Lajeunesse, Mme Claude Mailhot, M. Matthew Nowakowski, M. Pierre G. Verge.

EXCUSÉS : le vice-recteur aux affaires internationales et à la Francophonie : M. Guy Lefebvre ; une doyenne : Mme Christine Théorêt ; les représentants du corps professoral : M. Florin Amzica, M. Jean Barbeau, M. Jean-Sébastien Boudrias, Mme Isabelle Brault, Mme Diana Dimitrova, M. Jocelun Dubuc, Mme Caroline Faucher, Mme Julie Lavoie, M. Bertrand Lussier, M. Mathieu Lussier, Mme Sophie René de Cotret, M. Jean-Luc Sénécal, M. Luc Stafford, Mme Isabelle Thomas, M. Stéphane Vachon, M. Luc Valiquette ; les chargés de cours : M. Kenneth George, M. Paolo Spataro, Mme Alice Tavares Mascarenhas ; une membre indépendante : Mme Nicole Trudeau ; les observateurs : Mme Claire Benoit, M. Simon Carrier.

PRÉSIDENT : M. Guy Breton, recteur

PRÉSIDENTE DES DÉLIBÉRATIONS : Mme Claire Durand

SECRÉTAIRE : M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Anne Mc Manus

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Nominations récentes

Aucune

Fins de mandat

Aucune

AVIS DE DÉCÈS

Direction des finances

M. Raymond Chouinard, directeur retraité à la Direction des finances, décédé le 15 décembre 2019.

Faculté des arts et des sciences

M. Roland Pressat, professeur titulaire au Département de démographie de la Faculté des arts et des sciences, décédé en janvier 2020.

École d'optométrie

M. Daniel Forthomme, professeur et directeur retraité de l'École d'optométrie, décédé le 25 novembre 2019.

À l'invitation du recteur, M. Guy Breton, l'Assemblée observe une minute de silence.

AU-0615-1

ORDRE DU JOUR

2020-A0021-0615^e-550

La présidente des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Dominic Forest présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document 2020-A0021-0615^e-550.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 0614^e séance intensive tenue le 2 décembre 2019
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur
 - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions

B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Transformation institutionnelle : Bilan du plan d'action 2016-2021 – Transcender les frontières
8. Transformation du rôle des comités d'éthique de la recherche
9. Bilan des activités philanthropiques pour l'année 2018-2019

C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

10. Prochaine séance : Le 20 janvier 2020, à 14 heures
11. Clôture de la séance

AU-0615-2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 0614^e SÉANCE INTENSIVE TENUE LE 2 DÉCEMBRE 2019**

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0614^e séance intensive tenue le 2 décembre 2019, tel que présenté.

AU-0615-3 **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

Le secrétaire général dit n'avoir à faire état d'aucune affaire découlant.

AU-0615-4 **CORRESPONDANCE**

2020-A0021-0615^e-551

Le secrétaire général mentionne une correspondance reçue ce matin de M. Arsenault.

M. Arsenault résume sa lettre qui porte sur des problèmes d'accessibilité au nouveau bâtiment du campus MIL, rapportés par un professeur du Département de physique qui se déplace en fauteuil roulant. Ce dernier lui a fait part des problèmes d'accès qu'il rencontre dans ce nouveau pavillon : absence de portes automatiques à certains endroits, problème de fonctionnement des portes automatiques, déficience des ouvre-portes automatiques, étroitesse de certains corridors et portes, ainsi que des problèmes liés à la procédure de sécurité et d'incendies. M. Arsenault signale que cette problématique touche tous les membres de la communauté universitaire ainsi que les visiteurs qui auront à se rendre dans ce pavillon. Enfin, il souligne que la lettre contient des recommandations, en insistant sur l'importance d'apporter des modifications rapidement.

M. Filteau souligne qu'un tel bâtiment est conçu et construit en conformité aux normes, mais qu'il n'est pas inhabituel de devoir faire des correctifs et des calibrages. La liste des problèmes soulevés a été transmise ce matin au gestionnaire de projet pour que les corrections soient apportées rapidement. Il informe de la présence d'une équipe au Complexe des sciences pour répondre aux problèmes des usagers du pavillon. Enfin, il informe que le mandat de la division des opérations de la Direction des immeubles (DI) a été scindé récemment pour créer une nouvelle unité, le Service à la communauté, dont un des premiers mandats sera de faire l'analyse des campus de l'UdeM en regard de cette problématique de l'accessibilité, en s'adjoignant notamment des représentants des Services aux étudiants et des utilisateurs qui ont un handicap, en vue de faire des recommandations pour chacun des pavillons d'ici la fin de l'année.

M. Bélanger ajoute que les problèmes évoqués par M. Arsenault sont présents dans d'autres pavillons de l'UdeM, et qu'ils avaient été signalés aussi par les membres de la communauté étudiante. Il salue la création de cette nouvelle unité à la DI, souhaitant que les étudiants soient associés à cette démarche.

AU-0615-5 PÉRIODE D'INFORMATION

AU-0615-5.1 RAPPORT DU RECTEUR

Le recteur relate les principaux faits saillants de la période écoulée depuis la dernière réunion de l'Assemblée, en souhaitant d'abord à tous une excellente année 2020.

Le 4 décembre avait lieu l'inauguration de nouvelles cliniques de la Faculté de médecine dentaire.

Les 5 et 6 décembre avaient lieu les rencontres intersectorielles de l'UdeM sur le rythme, intitulées « Aux sources du rythme », avec cinq lauréats des prix Killam.

Il mentionne ensuite diverses activités ayant eu lieu dans les dernières semaines en matière de recrutement, auxquelles il a participé avec la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Mme Louise Béliveau, dont sa participation comme président d'honneur du cocktail du Comité paraolympique canadien à la Maison olympique, en présence d'étudiants olympiques et paraolympiques ; et le 6 décembre, une tournée des cégeps de la Montérégie.

Le 6 décembre avaient lieu les activités de commémoration du 6 décembre dans la Cour d'honneur du pavillon Roger-Gaudry. En fin de journée, le recteur a également participé aux commémorations qui se sont tenues sur le Belvédère du mont Royal.

Il souligne ensuite l'événement pour souligner l'installation du nouveau recteur de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), qui est une partenaire de l'UdeM, soit le professeur Slim Khalbous.

En décembre avait lieu la visite de représentants de l'*American Veterinary and Medical Association* à la Faculté de médecine vétérinaire pour l'agrément de la faculté.

Le 14 décembre s'est tenu l'événement Noël en bleu, avec un premier marché de Noël, animé par des employés de l'Université, qui a permis de ramasser des fonds pour diverses activités.

Le 14 janvier avait lieu l'événement de dévoilement de la plaque de reconnaissance de l'amphithéâtre Beaulieu-Saucier au campus MIL.

Le 15 décembre, le recteur et la vice-rectrice aux affaires académiques et aux études ont eu une rencontre avec les directeurs généraux et les directeurs de l'enseignement du milieu collégial de Montréal, des Laurentides et de la Montérégie au campus MIL. Une visite du campus MIL, organisée dans le cadre de cette rencontre, a suscité beaucoup d'intérêt.

Le lendemain, le recteur a pris part à une cérémonie de diplomation des policiers à l'École nationale de police du Québec, à Nicolet ; il y a observé une belle participation des étudiants. Il souligne que la FEP et la FAS ont divers liens avec cet établissement.

Il termine son rapport en rappelant la tenue d'un événement de reconnaissance afin de souligner la création du Fonds Andrée Despins et Guy Breton pour les innovations pédagogiques favorisant le continuum éducatif entre les collèges et l'Université de Montréal, qui se tiendra aujourd'hui, à 17 h. Il remercie la doyenne des sciences de l'éducation qui l'a aidé dans cette démarche.

AU-0615-5.2 INFORMATION PROVENANT D'AUTRES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

M. Jean Charest fait un compte rendu de la campagne Centraide-Université de Montréal 2019 : l'objectif de 275 000 \$ a été dépassé, la campagne ayant permis de recueillir un total de 278 558 \$. Il remercie tous les donateurs et les collaborateurs, en particulier les coprésidents de la campagne, les doyennes, Mmes Hélène Boisjoly et Christine Théorêt, le doyen, M. Frédéric Bouchard, ainsi que M. Yves Lépine, président de l'Association des professeurs et professeures retraités de l'UdeM.

M. Casanova est heureux d'annoncer que le nouveau Centre interdisciplinaire de recherche sur le cerveau et l'apprentissage (CIRCA) a obtenu une subvention de quatre ans du FRQS ; il remercie le vice-rectorat à la recherche qui contribue largement à ce projet. Ce nouveau centre de recherche regroupe sept facultés et plus de 60 chercheurs.

Mme Hébert ajoute que le CIRCA est associé au projet *La vie repensée* qui est un des grands projets pilotés par le laboratoire d'innovation de l'UdeM. Elle informe qu'un autre centre de recherche de l'UdeM a aussi été subventionné dans le cadre de ce programme du FRQS, soit le Centre de recherche en santé publique. Dans les deux cas, il s'agit de centres interfacultaires et interdisciplinaires. Ce nouveau programme du FRQS prévoit le financement de cinq centres au Québec. Par ailleurs, elle invite la communauté universitaire au symposium international sur l'innovation responsable en santé numérique qui se tiendra les 29 et 30 janvier 2020, à l'UdeM, sur les défis, enjeux, obstacles et opportunités dans le domaine de la santé numérique.

M. Blanchette informe que, le 5 décembre dernier, le Conseil supérieur de l'éducation a lancé un avis sur les formations universitaires intitulé « Les réussites, les enjeux et les défis en matière de formation universitaire au Québec », un outil intéressant de réflexion et de planification.

AU-0615-6 PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Laplante rapporte que les cérémonies de commémoration des événements du 6 décembre ont été l'occasion de réentendre les témoignages des professeurs qui étaient en classe lors de l'événement, ce qui a fait resurgir de l'inquiétude parmi les membres du corps professoral qui se demandent comment réagir dans une telle situation. Elle suggère que la direction de la prévention et de la sécurité offre une formation, en présentiel ou sous forme de capsule, pour les enseignants.

M. Filteau se dit tout à fait d'accord avec cette suggestion. Il informe qu'un système de communication d'urgence pour tous les campus a été mis en place en novembre dernier ainsi qu'un plan de communication, incluant une première capsule sur les tireurs actifs, qui devrait être lancé prochainement. Un rappel des mesures d'urgence sera fait à cette occasion ainsi qu'à chaque trimestre, considérant les changements qui ont lieu dans la population étudiante chaque trimestre. Tel qu'évoqué au point correspondant, il note également le besoin d'une communication sur les mesures en cas d'incendie, notamment pour les personnes handicapées.

En complément, le recteur souligne que cette question est importante et que les approches et les outils de communication à cet égard sont en évolution ; il ajoute que l'École de police du Québec, qu'il a visité dernièrement, a développé un savoir à cet égard qui pourrait être utile.

Mme Lebel signale que le stationnement au campus MIL, qui devait être disponible à la mi-novembre, n'est toujours pas accessible, elle souligne que cela pose un problème pour les activités de recherche en lien avec le pavillon Roger-Gaudry, notamment pour le transport d'échantillons de produits chimiques entre le campus MIL et le campus de la montagne, qui ne peut se faire par le métro. Elle apprécierait que le stationnement soit disponible rapidement,

M. Filteau indique que le stationnement devait être livré par l'entrepreneur pour le mois de décembre. Des pressions et un suivi sont faits sur l'entrepreneur pour que le stationnement soit disponible au plus vite.

M. Bouchard fait part d'un courriel qu'il vient de recevoir à ce sujet, informant qu'une équipe technique sera sur place cet après-midi pour faire les travaux afin de livrer le stationnement dans les meilleurs délais.

Mme Lebel observe qu'il aurait été bien qu'un suivi ait été fait à ce sujet, soulignant qu'aucune information n'a été communiquée depuis la mi-novembre.

M. Molotchnikoff a constaté que les étudiants textent de plus en plus pendant les cours, ce qu'il considère être un manque de respect pour le travail du professeur et être une incivilité numérique. Il demande à Mme Béliveau si un groupe de travail, incluant des étudiants, pourrait être formé pour sensibiliser la population étudiante à cette incivilité. Il ajoute que dans certaines institutions, notamment en France, les téléphones cellulaires sont interdits en classe.

Mme Béliveau estime que la question du respect et de la civilité est une question importante qui concerne toute la communauté universitaire, et sur laquelle l'on reviendra.

Mme Royle rappelle qu'à la dernière séance de l'Assemblée, M. Filteau avait évoqué un groupe de travail pour examiner la question des gaz à effet de serre (GES). Entre-temps la FAS a formé des groupes de réflexion sur ce sujet, notamment sur la mobilité professorale, en demandant aux directeurs de département d'identifier des participants potentiels à ces groupes. Elle demande s'il s'agit de deux processus distincts et si d'autres facultés ont mis sur pied de tels groupes.

M. Bouchard explique qu'à la suite d'un échange récent au CONFAS sur des résolutions de plusieurs départements au sujet de la mobilité professorale, une communication a été transmise aux membres du CONFAS et aux directeurs de département pour qu'ils sondent l'intérêt des professeurs à se pencher sur la question. À ce jour, la direction de la FAS n'a pas reçu de liste et les travaux n'ont pas encore été amorcés. Le cas échéant, la FAS se coordonnerait au groupe de travail de l'unité du développement durable.

M. Filteau signale que la réflexion à ce sujet doit se faire au niveau institutionnel afin d'avoir une solution qui soit applicable à toutes les unités. Le groupe de travail sous la responsabilité de l'unité du développement durable a contacté plusieurs personnes, notamment l'auteure de l'analyse publiée sur ce sujet dont il a été fait état à une séance précédente de l'Assemblée, et est ouvert à recevoir les suggestions provenant des membres de la communauté universitaire.

AU-0615-7

**TRANSFORMATION INSTITUTIONNELLE : BILAN DU PLAN
D'ACTION 2016-2021 – TRANSCENDER LES FRONTIÈRES**

2020-A0021-0615^e-553

À l'invitation de la présidente des délibérations, le vice-recteur aux ressources humaines et à la planification, M. Jean Charest, présente le bilan du Plan d'action 2016-2021 – *Transcender les frontières*, consigné au document 2020-A0021-0615^e-553. Il souligne qu'il s'agit du troisième rapport annuel présenté à l'Assemblée universitaire, qui s'approche de plus en plus d'un bilan puisque la majorité des éléments du plan d'action sont réalisés. Plus précisément, 11 nouvelles actions ont été réalisées depuis le dernier bilan présenté à l'Assemblée universitaire, ce qui porte le nombre d'actions réalisées à 18 sur 25 actions. Il présente la nouvelle représentation graphique, qui exprime l'actualisation de cette planification stratégique engagée en 2015, cette nouvelle image, plus dynamique, sera communiquée à la communauté universitaire dans les prochains mois. Un retour sera également fait auprès de la communauté universitaire dans les prochains mois pour présenter un bilan et dégager des enseignements pour la prochaine planification stratégique. Enfin, il souligne que la transformation ne se termine pas avec

la fin du mandat de l'équipe de direction actuelle, elle se poursuit jusqu'en 2021, avec une mise en œuvre graduelle des recommandations.

M. Bélanger déplore que la documentation n'ait pas été rendue disponible avant la séance, ce qui aurait facilité la rétroaction des membres de l'Assemblée. Il demande des explications concernant certaines actions qualifiées de réalisées, par exemple le campus MIL et la stratégie en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI), soulignant que c'est davantage la mise en application des recommandations qui est importante et qui, entre autres dans le cas de ces deux dossiers, n'est pas terminée.

M. Charest explique que la mention « action réalisée » signifie qu'un mandat a été donné à un groupe de travail de mener une réflexion et de faire des recommandations qui, par la suite, ont mené à des réalisations. Mais il convient que, dans une certaine mesure, les chantiers qui ont été engagés ne se termineront pas et continueront d'évoluer. Par exemple, dans le cas de l'action sur l'équité, la diversité et l'inclusion (ÉDI), ce que l'on considère comme terminé et qui va prendre forme plus concrètement dans les prochains mois, est tout le travail de planification réalisé par la conseillère en EDI qui a été présenté notamment à l'Assemblée universitaire. D'autres réalisations sont plus tangibles, par exemple l'Observatoire de la Francophonie économique, dont l'idée a été lancée au début de la planification stratégique sans savoir trop quelle forme cela prendrait, mais qui continue d'évoluer.

M. Molotchnikoff dit constater les progrès qui ont été accomplis et présentés périodiquement à l'Assemblée sur le plan de la transformation institutionnelle. Par ailleurs, considérant que cette transformation est basée sur les collaborations et l'interaction entre les facultés et les professeurs, il demande s'il manque des ressources pour poursuivre cette transformation ou, au contraire, si les collaborations ont permis de dégager des surplus. Deuxièmement, il demande s'il y a une rétroaction sur les actions réalisées pour savoir si le résultat est atteint ou si des correctifs doivent être apportés.

M. Simonet croit que les diplômés seraient intéressés à connaître ce bilan et il invite le vice-recteur à présenter les résultats de cette transformation institutionnelle, qui est aussi une transformation de culture, dans la revue des diplômés, afin qu'ils constatent l'évolution de l'institution.

En réponse à M. Molotchnikoff, M. Charest rappelle d'abord qu'il avait été annoncé au début du processus que la transformation institutionnelle n'était pas une opération budgétaire et que l'on ferait ce que l'on avait les moyens de faire. Les montants consacrés à la transformation institutionnelle, qui sont présentés chaque année dans les réalisations budgétaires, s'élèvent en moyenne de 4 M\$ à 5 M\$ par année. Peu des demandes qui ont été soumises ont été refusées. Des ressources ont été octroyées dans le cadre de certaines actions, comme une animation au campus du MIL ou des ressources additionnelles pour le CPU. D'autre part, il y a toujours eu une rétroaction auprès des unités concernées afin de prendre le pouls de la communauté concernée sur l'action et parfois y apporter des itérations. Par exemple l'idée de la création d'un pôle santé qui a pris forme autour d'un regroupement de facultés en sciences de la santé, qui fait encore l'objet d'itérations avec les unités, mais qui a aussi permis d'avancer sur d'autres projets comme la création d'un centre de santé numérique. Enfin, il se dit tout à fait d'accord avec la suggestion de M. Simonet de présenter un bilan dans la revue des diplômés.

AU-0615-8

TRANSFORMATION DU RÔLE DES COMITÉS D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE

2020-A0021-0615^e-552

La présidente des délibérations invite la vice-rectrice responsable de la recherche, Mme Marie-Josée Hébert, et le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, à présenter le point à l'étude.

Le secrétaire général informe que le président du Comité universitaire d'éthique de la recherche (CUER), M. François Duchesneau, devait participer à la présentation, mais ne peut être présent en raison d'un empêchement. Il explique ensuite que la présentation se fait en tandem pour bien souligner la nécessaire séparation des rôles et responsabilités en regard du fonctionnement des comités institutionnels d'éthique de la recherche et des processus de l'Université en matière d'éthique et de

conduite responsable, une partie relevant du vice-rectorat à la recherche, exercée par le Bureau de la conduite responsable en recherche (BCRR), et une autre partie relative à l'évaluation des certificats d'éthique et à l'évaluation des manquements éthiques, relevant du Conseil de l'Université qui est imputable de ces enjeux.

Mme Hébert et M. Chabot présentent le document intitulé *Révision des processus en matière de conduite responsable* (2020-A0021-0615^e-552) à l'aide d'une présentation électronique. Un des objectifs de la démarche amorcée il y a quatre ans est de s'assurer de la conformité du cadre réglementaire de l'institution et de ses pratiques par rapport aux exigences des organismes fédéraux et provinciaux en conduite responsable en recherche, en particulier pour le traitement des allégations de manquement à l'éthique de la recherche et à la probité intellectuelle. À cette fin, et suivant les conclusions du Bureau de la vérification interne qui a examiné les meilleures pratiques en matière d'éthique de la recherche, les actions suivantes sont prévues au cours des prochains mois : l'adoption d'une nouvelle politique sur la conduite responsable en recherche qui chapeautera les politiques actuelles ; la révision du processus de traitement des allégations de manquement pour assurer sa conformité avec le cadre prescrit par les organismes subventionnaires ; la révision des contrats d'affiliations avec divers milieux ; la révision du rôle des CUER et des comités d'éthique de la recherche sectoriels (CERs) ; et enfin, l'organisation de journées d'éthique de la recherche.

Le recteur souligne qu'il s'agit d'un sujet sensible qui est important du point de vue du risque réputationnel de l'institution et qui préoccupe les membres du Conseil de l'Université. Les modifications présentées permettent d'assurer la conformité de l'UdeM à cet égard, mais une attention continue doit être apportée à ce sujet.

M. Bouchard dit avoir constaté une amélioration depuis un an, notamment quant aux délais de traitement des demandes, et une plus grande satisfaction en regard de l'accompagnement qui est offert par le Bureau de la conduite responsable en recherche. Il tient à remercier tous les collègues, dont M. François Duchesneau qui préside le CUER, qui ont participé à la réorganisation du travail qui s'est fait dans les derniers mois. Cette réorganisation a contribué à accroître la crédibilité sur le plan des processus et à mieux répondre aux exigences des organismes subventionnaires. À cet égard, il souligne que dans un contexte où de plus en plus de projets de recherche sont en partenariat, la crédibilité devient une condition même de l'élaboration du partenariat quelles que soient les exigences des organismes subventionnaires.

Mme Laplante demande un éclaircissement au sujet du processus de traitement des allégations de manquement à l'éthique. Selon sa compréhension, auparavant, dans le cas d'une allégation de manquement, il revenait aux comités d'éthique de la recherche sectoriels de faire une analyse des faits et une recommandation, laquelle était soumise au CUER et éventuellement au Secrétariat général, alors que suivant les modifications présentées, le comité d'éthique de la recherche sectoriel n'aurait plus à faire cette recommandation. Il reviendrait plutôt à la directrice du BCRR de faire l'analyse et la recommandation pour décision par le Conseil de l'Université. À son avis, il serait préférable que les comités d'éthique sectoriels, qui sont formés de gens qui représentent des intérêts différents — professeurs, gens spécialisés en éthique de la recherche, membres de la communauté, étudiants, etc. — et qui sont les spécialistes de la recherche dans une discipline particulière, soient responsables de faire les recommandations.

M. Arsenault mentionne qu'il aurait été souhaitable que le document ait été déposé à l'avance de manière à ce que les membres de l'Assemblée puissent en prendre connaissance avant la discussion. Il souligne ensuite l'importance de s'assurer que la politique parapluie sur la conduite responsable en recherche soit réalisée sans redéfinir les termes qui sont couverts par les autres politiques en matière de recherche, notamment la politique sur la probité intellectuelle, parce que les modifications à ces termes requièrent l'accord du syndicat des professeurs. Il demande ensuite pourquoi c'est la COMET qui sera la porteuse de ce dossier et pourquoi le sous-comité de la recherche de l'Assemblée universitaire ne sera pas consulté; il considère que l'Assemblée universitaire est un forum approprié pour discuter de ce sujet. Il rappelle qu'il n'y a aucun professeur membre du SGPUM à la COMET, les professeurs qui y siègent sont tous des cadres académiques. Disant craindre que les différents types de manquements — manquements involontaires, manquements résultant d'interventions mal structurées, manquements découlant du manque d'expérience, de l'encadrement des étudiants, etc. — soient amalgamés dans un

processus unique, il appelle à un dialogue constructif avec les professeurs pour s'assurer que la politique ne conduise pas à une approche disciplinaire étendue en cas de manquements.

M. Molotchnikoff reconnaît qu'il y a un certain progrès, notamment le fait que, s'il y a eu un manquement, maintenant le chercheur pourra rencontrer le comité pour expliquer la situation et apporter la correction requise. Cependant il déplore certains manques dans le texte déposé. Premièrement, il dit constater l'absence d'un état d'esprit qui est de soutenir le chercheur, il a plutôt l'impression d'une approche prescriptive qui est faite aux chercheurs. Un autre problème, qui lui paraît important, est la censure, notamment en ce qui concerne les recherches faites avec les êtres humains. Il souhaiterait qu'il y ait un mécanisme de protection contre les idéologies et les démagogues. Enfin, il aimerait voir dans le texte une reconnaissance à l'effet que les recherches qui se font à l'université, par les professeurs, produisent des connaissances et du progrès.

M. Lippé salue l'idée d'une politique parapluie sur la conduite responsable de la recherche parce que cela permettra de clarifier tous les aspects qui touchent à l'éthique au sens large du terme, mais il souligne l'importance de développer des protocoles pour faciliter l'application de cette politique par les gens sur le terrain.

En réponse aux questions de Mme Laplante et de M. Arsenault, le secrétaire général assure qu'il n'est aucunement question de réviser ce qui est contenu dans les conventions collectives. Pour ce qui est du processus d'adoption par les instances, il rappelle que, tel que prévu dans les nouveaux Statuts de l'Université, c'est la COMET, en consultation avec le Comité de la recherche de l'Assemblée, qui élabore les règlements sur le plagiat et sur la fraude et la probité intellectuelle pour adoption par le Conseil de l'Université. Sur la question de Mme Laplante quant au processus, il explique qu'un examen des processus internes a démontré que l'analyse des manquements éthiques variait d'un CER à l'autre, tant dans la méthodologie que dans la durée. Cela posait problème pour le chercheur ou l'étudiant qui fait l'objet d'un manquement, mais aussi vis-à-vis des conseils fédéraux qui exigent que la méthodologie d'analyse des traitements soit uniforme au sein de l'institution et que les manquements soient reçus par une personne en autorité, c'est sur cet aspect que des changements sont apportés. Pour le reste, le processus ne change pas puisqu'auparavant l'analyse sur la recevabilité de la plainte ne se faisait pas directement au CER, elle se faisait par un comité *ad hoc* qui était formé à la demande du CER. Cette pratique sera standardisée pour s'assurer que le même processus soit suivi par tous. Une fois que la plainte ou le signalement est jugé recevable, il y a transmission au Comité de discipline qui se prononce conformément aux règles habituelles d'équité procédurale et en respect de ce qui est prévu dans les différentes conventions collectives.

Mme Hébert, qui se dit en accord avec les propos du secrétaire général, ajoute que la direction souhaite avoir une approche collaborative et en appui à la communauté pour s'assurer que l'ensemble de la communauté puisse développer cette culture responsable en recherche. Elle rappelle cependant que l'Université doit se conformer aux lois et au cadre des trois conseils subventionnaires et des fonds de recherche du Québec qui sont de plus en plus contraignants et qui, dans certains cas, par exemple le Secrétariat sur la conduite responsable de la recherche, appliquent des sanctions de plus en plus sévères. Il est d'autant plus impératif d'agir en fonction de ce cadre que les conséquences sont de plus en plus importantes pour l'ensemble des personnes impliquées dans la programmation de la recherche, avec des incidences potentielles sur la diplomation des étudiants. L'Université doit donc se doter des mécanismes et d'un plan d'action pour développer des outils, incluant les outils de formation et de sensibilisation, qui permettront collectivement de s'engager dans une culture de conduite responsable en recherche et de répondre aux obligations légales. Sur ce plan, la sous-commission de la recherche de la COMET sera mise à contribution, par exemple pour répertorier les formations existantes et s'assurer d'avoir un plan clair de ce qui sera fourni comme formations par le Bureau de la conduite responsable en recherche par rapport à d'autres instances ou unités et ainsi permettre d'avancer d'une manière plus cohérente au niveau institutionnel.

**BILAN DES ACTIVITÉS PHILANTHROPIQUES
POUR L'ANNÉE 2018-2019**2020-A0021-0615^e-554

La présidente des délibérations invite le vice-recteur aux relations avec les diplômés, aux partenariats et à la philanthropie, M. Raymond Lalande, à présenter le point inscrit en rubrique. M. Lalande souligne la présence de Mme Hélène Véronneau, directrice générale du développement philanthropique, qui pourra répondre à des questions plus techniques au besoin. Il présente ensuite le bilan des activités philanthropiques pour l'année 2018-2019 à l'aide d'une présentation électronique (document 2020-A0021-0615^e-554).

M. Saint-Aubin s'informe au sujet des fonds en dotation de l'Université et de la comparaison avec l'Université McGill.

M. Lalande indique que le fonds de dotation de l'UdeM s'élève à environ 350 M\$, pour l'Université McGill il est de plus de 1 milliard.

Le recteur ajoute qu'une façon de comparer est de diviser la dotation par le nombre d'étudiants. Ainsi, par comparaison, le fonds de dotation de l'Université Harvard s'élève à 37 G\$ ce qui fait 1 681 000 \$ par étudiant, alors que l'UdeM a 7 800 \$ par étudiant. Pour sa part, McGill a 42 000 \$ par étudiant, et Princeton, qui est une plus petite université et dont le fonds de dotation est de 25 G\$, a 3 M\$ par étudiant. Il souligne que les intérêts générés par ces fonds créent un effet levier puissant pour financer des bourses, des recherches et les infrastructures. Toutefois, sur la base de standards canadiens, l'UdeM n'est pas si mal, mais elle a beaucoup de travail à faire.

M. Saint-Aubin observe que ces montants augmentent de façon exponentielle du fait qu'ils sont placés et donc qu'il y a beaucoup de travail à faire pour espérer se rapprocher des autres universités.

Le recteur rappelle que l'Université Harvard, qui a 400 ans, a commencé bien avant l'UdeM, et ce, dans une culture philanthropique différente.

M. Bouchard remercie la direction de l'Université et les équipes de la philanthropie et des diplômés pour les actions initiées dans les dernières années, soulignant qu'il s'agit d'une culture nouvelle pour l'UdeM dont on voit déjà les fruits. Il souligne l'aide reçue de la conseillère en philanthropie de la FAS quant à la professionnalisation des approches en matière de philanthropie et dans les relations avec les donateurs. Enfin, il souligne qu'au-delà de l'argent, il est utile de se faire des alliés qui vont défendre et faire la promotion du rôle des universités dans la société.

M. Simonet dit voir la campagne de l'Université McGill davantage comme un stimulant vis-à-vis les diplômés de l'UdeM, dans la mesure où l'histoire des deux institutions est différente et que ce n'est que depuis une génération que les francophones fréquentent massivement l'université. Il pense que la communauté anglophone peut être un modèle pour la communauté francophone de diplômés qui est capable de faire ce que font les anglophones.

En lien avec le commentaire de M. Bouchard, M. Lalande souligne qu'un diplômé est un ambassadeur pour l'Université, qu'il soit un donateur ou non. Pour ce qui est de l'écart avec l'Université McGill, il est vrai que la barre est haute, mais, citant Mme Véronneau à ce sujet, il préfère plutôt utiliser l'expression « le potentiel avec l'Université McGill est bon ».

Le recteur se dit d'accord avec ce dernier commentaire, précisant que le rendement de certaines facultés de l'UdeM, dont la FAS, s'approche de la faculté correspondante de McGill. Il en profite pour féliciter le doyen de la FAS à cet égard.

En terminant, M. Lalande souligne que la Faculté de musique est la seule faculté de l'Université où tous les professeurs ont fait une contribution dans le cadre de la grande campagne, et dont le rendement se rapproche le plus de l'Université McGill.

AU-0615-10 **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance aura lieu le lundi 17 février 2020, à 14 heures.

AU-0615-11 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur résolution, la séance est levée à 16 h 45.